

Honoraire de l'agence Casaloft Immobilier

Casaloft immobilier

34, Boulevard Amédée Autran – 13007 Marseille

T. 06 74 34 06 80 | F. 08 97 10 18 61

www.casaloft-immobilier.com

HONORAIRES DE TRANSACTION SUR IMMEUBLES À USAGE D'HABITATION OU PROFESSIONNEL

Ventes :

Forfait de 5 000 € pour un prix de vente ? 75 000 €

Forfait de 6 000 € pour un prix de vente de 76 000 € à 99 000 €

Forfait de 8 000 € pour un prix de vente de 100 000 € à 149 000 €

Forfait de 10 000 € pour un prix de vente de 150 000 € à 199 000 €

Forfait de 12 000 € pour un prix de vente de 200 000 € à 249 000 €

Forfait de 14 000 € pour un prix de vente de 250 000 € à 299 000 €

5% du prix de vente ? 300 000 €

Chasse immobilière : 5% du prix de vente avec une rémunération minimale de 3 600 €

Bien que nous privilégions la recherche en direct propriétaire, la rémunération pourra s'ajouter à celle de l'agence immobilière détentrice du mandat de vente, le cas échéant, en cas de refus de partage de ses honoraires.

Transaction sur terrains, fonds de commerce, locaux commerciaux, droit au bail : 15% du prix de vente (avec un minimum de 5 000 €)

Estimation : Avis de valeur (hors vente) 150 €

Les honoraires s'entendent TTC (TVA incluse à 20%)

CASALOFT IMMOBILIER – SARLU au capital de 3 000 € – Siège social : 34 bd Ame?de?e Autran, 13007 Marseille – Te?l : 06 74 34 06 80 / Fax : 04 13 33 90 02

RCS Marseille B 528765092 – Carte T n° A11-5140 (sans maniement de fonds) de?livre?e par la Pre?fecture des BDR – RCP SAA 10 3165800 – TVA FR65528765092